

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2025

Plan de cours
CRI 2251I Préparation de stage
Jeudi 8h30-11h30

Clara Audoin, M.Sc. Criminologue
Pauline Delfini, M.Sc. Criminologue
clara.audoin@umontreal.ca
pauline.delfini@umontreal.ca

Descripteur du cours

Démarches d'information et de sensibilisation dans un milieu d'intervention ou d'analyse.
Formulation du contrat pédagogique.

Objectifs du cours

Globalement, les ateliers de préparation au stage visent à fournir à l'étudiant.e des opportunités de se questionner face à lui/elle-même, à sa pratique professionnelle et à son éventuel milieu de stage. En d'autres mots, il s'agit de le préparer afin qu'il puisse tirer le maximum de son expérience de stage dans un milieu de pratique de la criminologie.

Objectifs généraux

En termes généraux, la démarche proposée vise à ce que l'étudiant.e :

- 1- Confirme et assume le choix d'un milieu de stage ;
- 2- Revoit, complète ou acquiert les connaissances nécessaires à une bonne compréhension du milieu de stage (mission, cadre légal, protocoles, politiques et procédures, clientèles desservies, approches préconisées, etc.) ;

3- Sur le terrain, s'informe et se sensibilise aux pratiques qui sont propres à ce milieu (évaluation initiale des personnes, planification de l'intervention, mise en œuvre de l'intervention, communications orales et écrites, déontologie, travail en équipe et en réseaux, etc.) ;

4- Formule des objectifs d'apprentissage sur le plan professionnel et personnel, de façon à ce qu'ils soient facilement observables, mesurables et atteignables pendant la période de stage ;

5- Prend conscience de ses motivations, valeurs, forces, limites, intérêts et aspirations en tant que professionnel.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, la démarche proposée vise à ce que l'étudiant.e :

1- Exprime les motivations qui l'amènent à privilégier un milieu de stage particulier ;

2- Prend l'initiative et la responsabilité de ses activités de stage ;

3- Formule de façon spécifique ses objectifs d'apprentissage et met en place son contrat pédagogique (c.à.d. entente tripartite visant à répondre aux besoins d'apprentissage de l'étudiant.e);

4- Prépare et complète les périodes de pré-stage qui sont prévues dans le milieu ;

5- Découvre le milieu de stage, son fonctionnement général et les problématiques vécues par la clientèle desservie ;

6- Se familiarise avec les différentes méthodes d'évaluation et d'intervention, types de communications orales ou écrites et enjeux déontologiques propres à ce milieu ;

7- Identifie les partenaires et le réseau dans lequel s'inscrit ce milieu ;

8- Amorçe une réflexion sur son rôle d'intervenant(e), ainsi que sur ses forces et faiblesses en contexte professionnel ;

9- Développe ses capacités et sa discipline d'auto observation par la tenue d'un journal de bord ;

10- Participe activement aux échanges avec le groupe sur les différents thèmes prévus.

Approches pédagogiques

Elle repose d'abord sur la participation active de chaque étudiant.e en partageant fréquemment l'animation avec les chargées de cours, laquelle a pour rôle de faciliter l'exploration et la

compréhension des sujets de discussion abordés.

- L'étudiant.e : est le/la principal.e responsable de sa préparation au stage, de l'élaboration de ses objectifs de stage, de l'actualisation de ceux-ci et des questionnements théoriques, professionnels et personnels qui en découlent.
- Les chargées de cours : ont la responsabilité de situer les activités de préparation et de réalisation du stage dans le cadre de la démarche de formation pratique envisagée par l'École de criminologie. Avec l'aide du superviseur terrain, ils ont à susciter et à accompagner la démarche de développement de l'étudiant.e aux plans théorique, professionnel et personnel.
- Le superviseur terrain : en collaboration avec les chargées de cours et à partir du « vécu » sur le terrain, il/elle a à susciter et accompagner le développement des capacités théoriques, professionnelles et personnelles de l'étudiant tout en lui faisant prendre conscience des opportunités et des contraintes particulières du milieu dans lequel celui-ci fait son stage.

1— L'atelier de préparation de stage

Les huit rencontres de l'atelier de préparation de stage ont pour but d'amener le groupe à faire une mise en commun de ses connaissances, de ses expériences et de ses réflexions sur différents points concernant la pratique professionnelle en milieu fermé. Deux formules de travail y sont utilisées. La première consiste en une présentation faite par les chargées de cours, présentation suivie d'une discussion. La deuxième est une discussion qui s'élabore à partir des lectures obligatoires. En termes généraux, les ateliers visent à ce que l'étudiant :

- a) Confirme et assume le choix d'un milieu de stage;
- b) Revoit, complète ou acquiert les connaissances nécessaires à une bonne compréhension du milieu de stage (mission, cadre légal, protocoles, politiques et procédures, clientèles desservies, approches préconisées, etc.);
- c) Sur le terrain, s'informe et se sensibilise aux pratiques qui sont propres à ce milieu (évaluation initiale des personnes, planification de l'intervention, mise en œuvre de l'intervention, communications orales et écrites, déontologie, travail en équipe et en réseaux, etc.);
- d) Formule des objectifs d'apprentissage sur le plan professionnel et personnel, de façon à ce qu'ils soient facilement observables, mesurables et atteignables pendant la période de stage;
- e) Prend conscience de ses motivations, valeurs, forces, limites, intérêts et aspirations en tant que professionnel. L'étudiant est considéré comme étant le pivot du fonctionnement de l'atelier; la chargée de cours a pour rôle de faciliter l'exploration et la compréhension du sujet de discussion. On doit enfin noter que l'atelier sert aussi à faciliter l'organisation des stages.

2— Les lectures obligatoires

Elles portent directement sur chaque thème vu en atelier. Elles ont pour but d'approfondir celui-ci. Les chargées de cours apporteront des précisions quant à l'ordre des lectures à faire.

3— Le pré-stage (5 jours)

Le pré-stage est une activité d'observation qui a pour objectifs de familiariser l'étudiant à la pratique propre au milieu de stage choisi et de favoriser un début d'intégration personnelle dans ce milieu. L'étudiant est donc appelé à s'informer au maximum de ce qui se passe dans le milieu (lieux, équipe, clientèle, fonctions et tâches des agents, politiques, procédures et méthodes) et des avenues qui s'offrent à lui en termes de savoir, de savoir-faire et de savoir-être. Le superviseur terrain peut lui demander de faire un certain nombre de lectures qu'il juge pertinentes à la préparation du stage.

4— L'examen

L'examen a pour but d'évaluer l'acquisition des connaissances portant du cours #1 au cours #5. Des questions écrites (vrai/faux ; moyen développement) vous seront posées sur les thèmes suivants :

- Lois correctionnelles et missions des services correctionnels
- Déontologie du criminologue
- Savoir-faire VS savoir être
- Techniques d'entrevue
- Tout autre thème ou sujet abordés lors de ces cours

5— Le travail de session (livre : Profession criminologue)

Ce travail de session a pour but de vous faire lire le livre Profession criminologue, de Jean Proulx. Un rapport écrit sera à remettre aux chargées de cours, en lien avec les réflexions personnelles qui peuvent découler de cette lecture. Ce premier travail vise essentiellement à mettre l'étudiant en contact avec son « savoir-être ». Il s'agit pour lui de faire une réflexion personnelle de 5 à 7 pages sur un certain nombre de thèmes :

- 1 — Milieu d'origine et valeurs familiales;
 - 2— Valeurs, préjugés et biais personnels & influences de son milieu d'origine sur ceux-ci;
 - 3— Motivation à travailler avec une clientèle délinquante;
 - 4— Degrés de sensibilité face au sort d'autrui et à la critique;
 - 5— Acquis sur lesquels il peut miser et les points qui lui restent à développer;
 - 6— Préoccupations face à son expérience de stage;
 - 7— Attentes face à son expérience de stage.
- Bref, cela lui fournit l'occasion de commencer à construire son coffre d'outils en tant que futur professionnel en criminologie clinique.

6— Analyse de cas en classe

L'analyse de cas vise à ce que l'étudiant.e s'approprie les connaissances théoriques qu'il.elle aura vue lors de ses journées d'observation, ainsi que dans les ateliers de préparation au stage. Un cas clinique sera présenté aux étudiant.e.s qui formeront des binômes afin de rédiger un plan d'intervention qui sera noté.

7— Contrat pédagogique

Le but de ce cours est d'amener, entre autres, l'étudiant.e à préciser ses objectifs de stage. Cet exercice doit impliquer le superviseur terrain. L'étudiant aura donc à réfléchir sur ses objectifs et les modalités de stage. Puis, il aura à échanger avec son superviseur terrain sur ceux-ci. Il aura enfin à transmettre par écrit le fruit de leurs échanges.

8— Rapport final

Un **résumé des démarches** réalisées lors des visites dans le milieu de stage. L'étudiant (e) devra commenter les apprentissages et les principales réflexions suscitées, tant sur le plan personnel que professionnel (savoir, savoir-faire, savoir-être). Les difficultés rencontrées, les moyens pour y remédier et les appréhensions pour le stage à venir devront également être abordées, tout comme les ajustements à prévoir. Vos impressions sur la qualité de l'accompagnement reçu, la disponibilité du superviseur et des autres membres du personnel. L'accent doit davantage être mis sur l'aspect des commentaires personnels et sur l'analyse plutôt que sur la simple description de la démarche suivie dans la préparation du stage.

Une réflexion critique à partir des lectures faites à la demande du superviseur et conseillées par le professeur. A propos du rôle de l'organisme, du modèle et des méthodes d'intervention et d'évaluation, des outils cliniques utilisés, de la contribution du criminologue, du type de clientèle, de la dynamique de l'équipe, etc..

Notation :

- Description et compréhension du milieu de stage : 5 pts.
- Pertinence des observations et des réflexions sur soi et l'ensemble du milieu : 10 pts.
- Pertinence de l'analyse. Lien entre la théorie et la pratique : 10 pts.
- Qualité générale et structure du texte (clarté, fluidité, syntaxe, etc.) : 5 pts.

9— Le cahier de bord (facultatif)

Le cahier de bord a plusieurs fonctions. Il sert tout d'abord à recueillir des notes d'observation sur le milieu de stage. On l'utilise aussi pour se remémorer ses activités quotidiennes en stage. Enfin, on s'en sert pour y colliger ses réflexions sur ce qu'on voit, ce qu'on fait ou ce qu'on ressent pendant son stage. L'étudiant peut dès maintenant « ouvrir » son cahier de bord en y mettant les différentes interrogations qui lui viennent à l'esprit en rapport avec son futur stage. Lors du pré-stage, c'est le cahier de bord qui témoignera des démarches qu'il aura faites et de l'évaluation qu'il en fera. L'étudiant pourra ensuite utiliser le cahier de bord afin de préciser ses objectifs de stage, et ce, à partir des différentes questions qu'il se pose.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Outils d'évaluation

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
1. Rapport final	30 %	17 avril 2025 (remise avant 8h30 par courriel)
2. Analyse de cas	20 %	11 avril 2025 (en présentiel)

3. Examen mi semestre	20 %	27 février 2025 (en présentiel)
4. Lecture obligatoire du livre	10 %	27 mars 2025 (remise avant 8h30 par courriel)
5. Participation active aux ateliers	10 %	
6. Formulation du contrat pédagogique	10 %	11 avril 2025 (remise avant 8h30 par courriel)

CRITÈRES	INDICATEURS
Présence	Assiduité et ponctualité. Qualité de la préparation. Qualité des interventions verbales:
Contribution	<input type="checkbox"/> Soulève des questions pertinentes; <input type="checkbox"/> Émet des opinions; <input type="checkbox"/> Soumet des hypothèses; Partage des connaissances et d'expériences. Démontre du respect envers les autres participants, Démontre de la tolérance aux différences,
Attitude	Respecte la confidentialité, Manifeste une préoccupation éthique, Manifeste de l'autocritique.
Écoute	Manifeste une écoute active des autres participants. Questionne,
Interaction	Reçoit les critiques et y réagit positivement, Mets en commun les idées, Manifeste un effort pour faire avancer le travail du groupe.

Présentation des travaux

- Le propos doit être à la fois organisé (respect rubriques, présentation structurée), complet et pertinent. La notation des travaux tiendra compte également de la profondeur de la réflexion personnelle et de la rigueur de l'analyse.
- Les chargées de cours s'attendent à ce que les travaux écrits soient présentés selon le guide élaboré par l'AEECUM en septembre 2002 et tout particulièrement l'utilisation de l'interligne 1.5 et des caractères de 12 points (Arial ou Times New Roman) avec une page de présentation.
- Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des jours consécutifs. Ce délai ne peut dépasser 5 jours. Les jours de

- fin de semaine comptent comme les autres jours.
- Une pénalité maximale de 10 % sera appliquée pour la qualité du français et de la syntaxe selon la grille suivante :
 - 4 fautes et moins = 0
 - 5 à 9 fautes = - 2,5%
 - 10 à 15 fautes = - 5%
 - 16 fautes et plus = - 10%

Barème de notation

Grille de conversion des pourcentages			
Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E	Échec	-de 50

Déroulement du cours

Dates	Éléments de contenu	Lectures ou exercices préparatoires
Cours #1 – 9 janvier 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Présentations et activité brise glace • Attentes / contrat de groupe • Plan de cours (dates, évaluations...) • Regard sur les milieux de stage • Cahier du stagiaire + guide superviseur • Questionnaire personnel 	

Cours #2 – 16 janvier 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Milieux fermés fédéral VS provincial • Lois correctionnelles et mission des services correctionnels • Code de déontologie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mission du S.C.C. et du S.C.Q ▪ Directives du Commissaire ▪ Cahier du stagiaire
Cours #3 – 30 janvier 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier du stagiaire / Présentation du milieu • Explication des 5 jours de pré-stage • Formulation des objectifs de stage • Savoir-être 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Code de déontologie de l'OPCQ Présentation sommaire du milieu
6 février 2025	Cours libre pour journée de pré-stage	
Cours #4 – 13 février 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des premières journées de pré-stage • Savoir-faire • Techniques d'entrevue • Contrat pédagogique 	GOSSELIN, J. La relation d'aide en contexte d'autorité, Interventions 54 1979.
Cours #5 – 27 février 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Examen 	
6 mars 2025	Semaine de relâche	
Cours #6 – 13 mars 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Problématiques et clientèles • Modèles d'intervention • Communication écrite 	
Cours #7 – 27 mars 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle du criminologue • Bilan de journées pré-stage • Contrat pédagogique • Outils d'évaluation • Facteurs criminogènes • Remise travail de session (lecture livre) 	Profession criminologue – Jean Proulx
3 avril 2025	Cours libre pour journée de pré-stage	

Cours #8 – 11 avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan des journées pré-stage • Analyse de cas • Remise du contrat pédagogique 	
17 avril 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Remise du rapport final (avant 8h30 par courriel) 	

Exemple :

Lectures obligatoires et références bibliographiques

Code de déontologie des étudiants en criminologie

Cahier du stagiaire

Ordre professionnel des criminologues du Québec (2015) *Code de déontologie des membres de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec*. Repéré à <http://ordreccrim.ca/criminologues/code-de-deontologie/>

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :

<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de les chargées de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps,

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_EN_VOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.